

avait été préméditée dès longtemps, qu'elle devait avoir lieu d'après des ordres de Votre Seigneurie et qu'elle était décidée dès avant mon départ d'Angleterre. Pourvu que ces bruits produisent quelque impression défavorable pour moi et favorable pour eux, on y a recours sans scrupule.

“ Quant au gouvernement responsable, je ne crains pas de dire que jamais ce système favori n'a opéré avec plus d'aise que sous moi, excepté durant la période de la maladie de mon prédécesseur, époque pendant laquelle le Conseil s'arrogea tous les pouvoirs. Un de mes premiers devoirs fut de reprendre l'autorité du gouverneur pour ce qui regardait l'expédition ordinaire des affaires, conduisant l'administration du gouvernement par l'intermédiaire des secrétaires, *sans référence au Conseil*, excepté dans les cas où la loi exigeait que j'obtinse leur consentement, ou lorsque je désirais moi-même me prévaloir de leur avis. Ce qui montre bien l'étroitesse de leurs vues, qui se bornaient pour ainsi dire à la possession du patronage pour des fins de parti, c'est que dans tout ce qu'ils ont dit contre moi depuis leur résignation pour faire croire que j'étais ennemi du gouvernement responsable, ils n'ont pas dit un mot des ordres nombreux que j'émettais journellement sans les consulter, dont quelques-uns étaient très-importants ; tandis que relativement au patronage, seul objet de leur cupidité, je ne saurais, comme je l'ai déjà dit, me rappeler une seule circonstance où j'aurais fait une nomination sans m'assurer d'abord ce qu'ils en pensaient, ou sans recevoir leur recommandation d'un remplaçant, ce qui très souvent m'apprenait qu'il y avait une vacance à remplir. Je parle de ce qui se pratiquait ordinairement, car je n'ai jamais abdiqué le droit d'exercer la prérogative de la Couronne à ma discrétion ; et c'est là le point sur lequel je suis venu en collision avec la majorité de l'Assemblée appuyant le ci-devant Conseil exécutif.

“ L'objet du parti, depuis la résignation des ministres, semble être de m'imposer de force les mêmes hommes, au moyen d'une majorité dans les Chambres ; ou si cela ne réussit pas, de m'embarrasser autant que possible en s'opposant à la passation des mesures les plus urgentes, ou à la formation d'un nouveau Conseil. Pour ce qui est de la première tentative, ils n'en viendront pas à bout. Il m'est impossible de reprendre les mêmes hommes. Ils peuvent réussir à m'embarrasser, mais leur opposition ne pourra être que fâcheuse, et devra tendre à détruire leur objet favori de la suprématie du Conseil, puisque je suppose que le gouvernement de Sa Majesté ne jugera pas sage de se soumettre à une dictature comme celle-là “ *Cirium ardor prava jubentium* ”,